



**Danish
Presidency**
Council of the
European Union



Conseil permanent de l'OSCE No. 1527

Vienne, le 10 juillet 2025

L'agression menée par la Russie contre l'Ukraine

Monsieur le Président / Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de parler au nom des États membres de l'Union européenne suivants: l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la Croatie, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède, et la Tchéquie.

Les États participants suivants se sont joints à la déclaration : l'Albanie, l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, l'Islande, la Géorgie, le Liechtenstein, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, la Norvège et l'Ukraine.

1. L'UE réitère sa condamnation ferme de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, qui constitue une violation manifeste de la Charte des Nations unies et des principes fondateurs de l'OSCE, et réaffirme son soutien constant et sans faille à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.
2. Nous condamnons fermement les bombardements continus contre les civils et contre les infrastructures civiles menés par la Russie, alors que le

nombre de morts augmente inexorablement. Dans un rapport publié le 30 juin, l'ONU indique qu'entre le 1er décembre 2024 et le 31 mai 2025, 986 civils ukrainiens ont été tués et 4 807 blessés, soit une augmentation de 37 % par rapport à la même période l'an passé, bien que les chiffres réels soient probablement plus élevés. La plupart des victimes en Ukraine, sont principalement dues à l'utilisation par la Russie d'armes explosives à longue portée dans des zones densément peuplées et des drones à courte portée près des lignes de front. Les frappes ne cessent de s'intensifier. Après avoir lancé 118 drones et missiles dans la nuit du 1er au 2 juillet, puis 52 drones dans la nuit du 2 au 3 juillet, la Russie a encore tiré plus de 550 drones et missiles contre l'Ukraine dans la nuit du 3 au 4 juillet, soit au total 1270 au cours de la semaine dernière selon le Président Zelensky. Dans la nuit du 8 au 9 juillet, la Russie a redoublé d'intensité, lançant plus de 740 drones et missiles contre l'Ukraine - le plus grand nombre de cibles aériennes en une seule journée - visant principalement la région de Volhynie et la ville de Loutsk. Nous rappelons à la Russie que les attaques dirigées contre des civils et des biens à caractère civil, ainsi que les attaques indiscriminées, sont des violations flagrantes du droit international humanitaire et constitutives de crimes de guerre.

3. Nous réaffirmons la ferme détermination de l'UE à faire en sorte que les responsables de crimes de guerre et des autres crimes les plus graves commis en lien avec cette guerre répondent pleinement de leurs actes. Lundi dernier, dans le cadre de la table-ronde co-organisée par les délégations de l'Ukraine et de l'UE, l'Ambassadeur Anton Korynevych, directeur du Département du droit international auprès du Ministère des Affaires étrangères ukrainien, et Patryck Labuda, professeur à l'Université d'Europe Centrale, ont souligné que la création du Tribunal spécial pour le crime d'agression contre l'Ukraine dans le cadre du Conseil de l'Europe représente une avancée majeure dans la lutte contre l'impunité.

4. Nous soulignons l'importance que revêtent les efforts de soutien humanitaire et les mesures de confiance. A cet égard, nous saluons les récents échanges de prisonniers de guerre et encourageons leur poursuite. Toutefois, nous continuons de dénoncer les actes de tortures généralisés et systématiques perpétrés par la Russie contre les prisonniers de guerre et les civils ukrainiens, au moins depuis le début de la guerre, largement documentées par les Nations Unies. Dans leur publication du 30 juin, elles rapportent notamment que sur 117 prisonniers récemment libérés, presque tous indiquent avoir été torturés par les autorités russes pendant leur captivité, parfois sévèrement battus, soumis à des chocs électriques, ou victimes de violences sexuelles. Nous rappelons aussi que de nombreux Ukrainiens - civils et combattants - restent détenus en Russie, dans des conditions inhumaines et dégradantes, en violation du droit international. Or, une démarche crédible pour parvenir à la paix doit nécessairement inclure des efforts concrets en matière d'aide humanitaire, dont l'échange de prisonniers de guerre, la libération et le retour en toute sécurité de tous les enfants ukrainiens et autres civils illégalement déportés, transférés de force ou détenus arbitrairement en Russie ou Biélorussie. Cela inclut les trois fonctionnaires de l'OSCE détenus arbitrairement, Vadym Golda, Maxim Petrov et Dmytro Shabanov, qui restent injustement et illégalement détenus par la Russie.

5. Nous condamnons fermement le soutien à la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine fourni par des pays tiers, tels que la République populaire démocratique de Corée, la Biélorussie, l'Iran et les acteurs et entités qui s'y trouvent. Nous exhortons tous les pays à cesser immédiatement toute aide directe ou indirecte à la Russie, y compris la fourniture de biens à double usage et d'articles sensibles qui soutiennent la base industrielle militaire de la Russie. Dans cet esprit, et comme l'ont déclaré les ministres des Affaires étrangères du G7 ainsi que la Haute

Représentante/Vice-Présidente, la Chine est également un facilitateur décisif de la guerre de la Russie.

6. La Russie doit mettre fin à ses tactiques dilatoires, faire preuve d'une réelle volonté politique de mettre un terme à sa guerre d'agression, accepter un cessez-le-feu complet, inconditionnel et immédiat pour lequel l'Ukraine s'est déjà engagée il y a plusieurs mois et s'engager dans des négociations constructives. L'Union européenne est prête à accroître la pression autant que nécessaire à cette fin, y compris par un nouveau train de sanctions solide incluant des moyens qui permettraient de cibler davantage les recettes énergétiques de la Russie et sa flotte fantôme.
7. En effet, comme rappelé lors du dernier Conseil européen, l'Union européenne, conjointement avec ses partenaires, est déterminée à limiter la capacité de la Russie à poursuivre sa guerre d'agression. Les sanctions constituent un élément essentiel de la politique de l'UE pour atteindre cet objectif commun. C'est dans cet esprit que, le 1er juillet, le Conseil européen a décidé de maintenir en vigueur toutes les mesures imposées par l'Union et donc de proroger les sanctions économiques prises à l'encontre de la Russie pour une nouvelle période de six mois.
8. Conformément à l'approche de la "paix par la force", qui nécessite que l'Ukraine soit dans la position la plus forte possible, avec de solides capacités militaires et de défense propres en tant que composante essentielle, l'UE et ses États membres continueront d'apporter, en coordination avec des partenaires partageant les mêmes valeurs et ses alliés, un soutien politique, financier, économique, humanitaire, militaire et diplomatique global à l'Ukraine et à sa population.
9. Pour que la paix soit durable, un accord de paix global devra s'accompagner de garanties de sécurité solides et crédibles pour l'Ukraine,

pour dissuader la Russie d'une future agression. L'Union européenne et les États membres sont prêts à contribuer à des garanties de sécurité, en particulier en soutenant la capacité de l'Ukraine à décourager les agressions et se défendre efficacement, conformément au droit international. L'Union européenne et les États membres sont déterminés à contribuer à former et équiper les forces armées ukrainiennes à cette fin.

10. Tout le soutien militaire ainsi que les garanties de sécurité en faveur de l'Ukraine seront fournis dans le plein respect de la politique de sécurité et de défense de certains États membres et compte tenu des intérêts de tous les États membres en matière de sécurité et de défense.

11. Nous rappelons que l'objectif de l'Union européenne est d'aider l'Ukraine à parvenir à une paix globale, juste et durable fondée sur les principes de la Charte des Nations unies et du droit international. A cet égard, l'UE salue tous les efforts déployés pour parvenir à une telle paix, y compris ceux menés par les États-Unis, et continuera de contribuer au processus de paix. Nous réaffirmons le droit naturel de l'Ukraine de choisir son propre destin, fondé sur la Charte des Nations unies, sur le droit international et sur les principes d'Helsinki. L'UE continue de soutenir résolument l'Ukraine sur la voie de son adhésion à l'UE.